

## **CVEC : hausse des dépenses en aides sociales de 170 % entre 2019 et 2020 (enquête CPU)**

Paris - Publié le jeudi 11 juin 2020 à 13 h 30 - Actualité n° 185354

« Sur les cinq premiers mois de 2020, et principalement depuis le 15/03, les dépenses en aides sociales de la CVEC ont augmenté de 170 % par rapport au total des aides sociales en 2019 », soit 6,9 M€ en 2020 contre 2,6 M€ en 2019, indique la CPU dans une note sur l'utilisation de la CVEC dans les établissements membres de la Conférence, dont News Tank a obtenu copie le 05/06/2020.

Cette note fait suite à une enquête réalisée par la commission vie étudiante et vie de campus de la CPU entre le 15/05 et le 02/06/2020. Au 05/06, 70 % des universités et huit autres établissements y ont répondu.

Pour 2020, les établissements ont perçu 21,5 M€ en décembre 2019, et recevront en juillet 54,6 M€, en se basant sur une prévision de reversement de 59 € par étudiant, comme c'était le cas en 2019. A ce stade, 34,1 M€ ont été dépensés ou engagés en 2020 par les établissements.

« En parallèle, 3,5 M€ d'aides sociales ont été dépensés hors CVEC. Si on ajoute ces dépenses, les sommes consacrées à l'aide sociale ont été multipliées par quatre entre 2019 et les premiers mois de 2020 », indique la note.

L'enquête de la CPU « montre que le report de crédits de 2019 sur 2020 a été très utile, car ils ont permis de financer une partie des aides sociales en attendant le complément de la CVEC en 2019, sans "piocher" sur les crédits engagés pour la réalisation de projets pluriannuels ».

« Mais si la crise dure et si la situation sociale des étudiants ne s'améliore pas, les universités devront faire des choix entre maintenir une aide sociale pour tous les étudiants qui en ont besoin comme elles l'ont parfaitement fait jusque-là ou mener des projets plus structurants sur la vie étudiante ce qui serait particulièrement dommageable à la dynamique de vie étudiante impulsée grâce à l'apport de la CVEC. »

L'enquête sera complétée « dans les prochains jours » par les données des universités n'y ayant pas encore répondu et « sera affinée à terme par l'enquête réalisée par la Dgesip ».

## La CVEC en 2019

### 68,5 M€ perçus au titre de la CVEC par les établissements

Les établissements ont perçu 68,5 M€ de CVEC pour l'année 2018-2019. Pour l'année 2019, ils ont dépensé 44 M€ soit 64 % des sommes perçues. En outre, 11 M€ ont été engagés sur des actions pluri-annuelles et 16 M€ ont été reportés sur 2020.

« Ces deux derniers chiffres sont à affiner, car la perception s'est faite sur l'année universitaire 2018-2019, mais les dépenses sur l'année civile 2019 ce qui peut introduire un décalage », précise la note.

### Sommes utilisées au titre de la CVEC en 2019 par les établissements de la CPU

Nature des sommes	Montant (€)
Sommes dépensées en 2019	44 029 806
Sommes programmées sur les actions pluriannuelles	10 879 646
Sommes reportées sur 2020	15 817 430

Source(s) : Enquête CPU - "Utilisation de la CVEC dans les établissements membres de la CPU"

Selon la CPU, l'enquête démontre que « les universités savent utiliser la CVEC moyennant un temps d'adaptation lié au décalage de paiement la première année et la parution très tardive des textes d'application. Les universités savent également rendre des comptes sur l'usage de ces sommes ».

### Dépenses de la CVEC : FSDIE et actions sportives sont les deux postes principaux

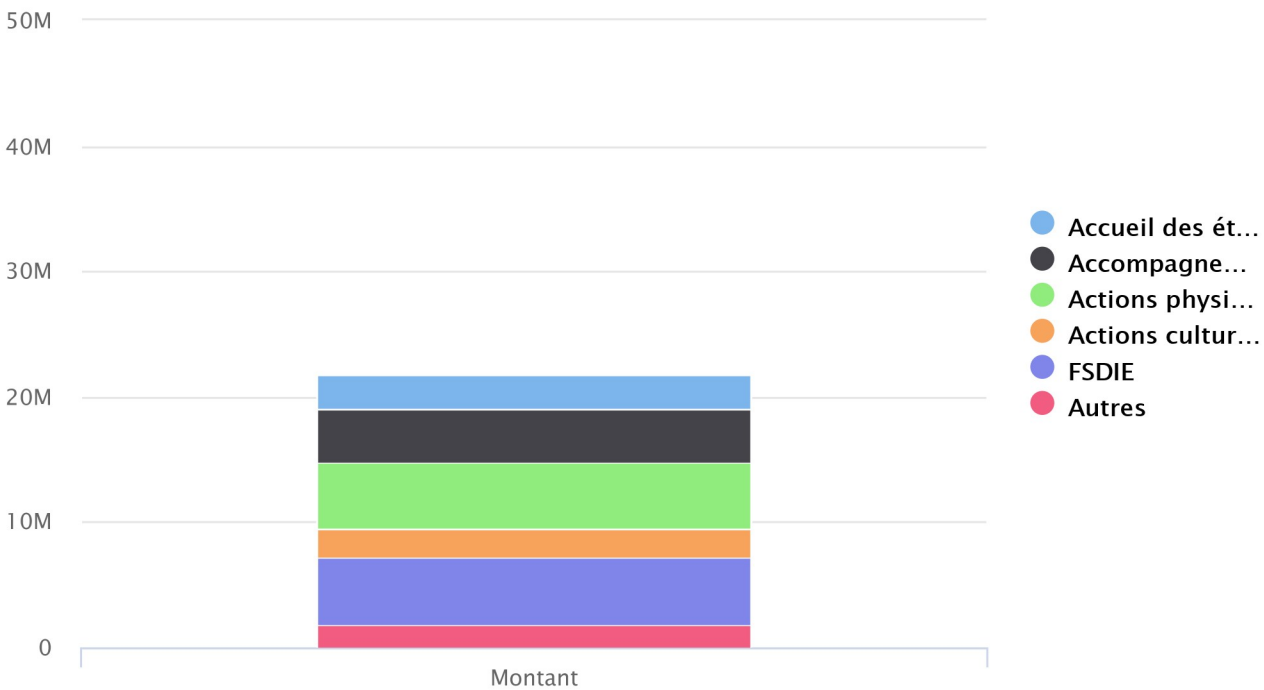
Sur les 44,03 M€ dépensés par les établissements en 2019 :

- 24,9 % l'étaient pour le FSDIE ;
- 24,2 % pour des actions physiques et sportives ;
- 19,7 % pour l'accompagnement médico-psycho-social (hors FSDIE) ;
- 12,1 % pour l'accueil des étudiants ;
- et 10,7 % pour des actions culturelles.

« Cette répartition est à mettre en regard de la circulaire de mars 2019 qui portait sur la santé, mais il est à souligner que ce n'est pas le premier poste de dépense des universités.

Cela peut s'expliquer par la difficulté de recrutement de personnels de santé et par le fait que les actions de santé "coûtent" principalement en ressources humaines, alors que la CVEEC ne permet pas de recruter de postes pérennes. »

### Répartitions des dépenses liées à la CVEEC en 2019 par les établissements de la CPU



Source(s) : Enquête CPU - "Utilisation de la CVEEC dans les établissements membres de la CPU"

## Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

### Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

---

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »